

Hypothèses

La LRU veut faire de l'université une sorte d'entreprise, avec une direction forte et des résultats chiffrés. Tout le monde le sait. Que le modèle soit dans une interprétation discutable des universités américaines, ou plus généralement anglo-saxonnes est un lieu commun. Une direction puissante, confiée à des personnalités issus des milieux d'affaires ou de l'administration, ou proches d'eux. Une obsession de la rentabilité, conduisant à éliminer des départements de philosophie, de lettres françaises ou italiennes, par exemple. Une volonté, aux États-Unis, d'avoir moins d'enseignants titulaires, trop indépendants, trop bien payés, qu'il est impossible de renvoyer, et utiliser davantage ce que nous appelons des chargés de cours. Enfin, bien se placer sur le marché des idoles, en pouvant mieux payer que d'autres les célébrités du monde 'savant'.

On parle à ce propos d'autonomie : mais le texte parle de compétences élargies. Ce qui n'est pas la même chose. D'abord parce que ce mot d'autonomie peut renvoyer à beaucoup d'institutions différentes. L'idée, en 68, était que les décisions soient prises au niveau qui les concerne, par les citoyens, les collectivités qui le veulent. Dans les textes de l'époque, cela impliquait la disparition du ministère de l'éducation nationale...

On en est loin. D'une part parce que le ministère prolifère : les habilitations restent, et les enquêtes, rapports, inspections, évaluations et autres se multiplient. D'autre part, les compétences élargies de la direction de l'université impliquent des autonomies rétrécies des autres institutions, qu'elles s'appellent UFR, formations, départements... Voire de chacun de ses membres.

Esprit de la loi ou esprit des temps ? C'est avant l'application de la loi que l'on rencontre des refus - ou des absences - de communication, de débat, de collaboration. Avec en prime, une peur de s'exprimer, voire un refus d'entendre. Des formules inquiétantes : « Tu es avec nous ou contre nous ? ».

Plutôt que de s'indigner, de se livrer à des considérations psychologiques, ne faudrait-t-il pas trouver un moyen, un type d'institution pour combattre cette tendance ? Assises, Séminaires, Commissions ouvertes, une sorte de Sénat, différente de la réunion des directeurs d'UFR, trop exigüe. Pourquoi pas, au terme des débats, constituer une sorte d'Assemblée constituante prête à réfléchir à de nouvelles institutions ?

Ce quasi journal, indépendant, est destiné à permettre une diffusion d'informations, de points de vue, à un moment et dans une institution où la Communication, dans quelque sens que ce soit, ne prévaut guère. Si vous voulez qu'il continue, envoyez des textes ou des messages, des commentaires à P8journal[at]aol.com

Vous pouvez retrouver certains de ces textes sur le blog "Débattre à Paris 8"

<http://canard-p8.blogspot.com>

Vous pourrez les commenter, et y publier vos propres textes.

News

Le département d'anthropologie risque de disparaître. Trois postes d'enseignants de moins. *Ne t'en fais pas, j'ai un matelas de postes*, dit le Président. Dans un coup de téléphone le jour de la Fête des Morts.

L'institut d'enseignement à distance attend. Va-t-on le faire disparaître ? Après tout, ce n'est qu'un service. Il ne comprend que 4500 étudiants.

Diriger ou débattre

Il n'y a pas de vice-président à l'université Paris 8. Mais si, disent les universitaires, il y en a trois ! En réalité, dès la loi de 1984, ces trois personnes sont les vice-présidents des Conseils, et leur fonction, en cas d'absence du président de l'université – lequel est, par la loi, président des Conseils – est d'en organiser les débats ; ils ont pour mission, dans ce rôle, de les préparer avec l'aide d'un bureau, lui aussi élu par le Conseil.

De son côté, le président peut désigner (avec approbation du ou des conseils) des vice-présidents de l'université. Ils sont chargés de l'aider dans sa tâche. Dans certaines universités, ils se répartissent des groupes de disciplines – on eut dit, avant 68, des facultés (droit, médecine, sciences...). Souvent, ils sont chargés d'une compétence précise : la recherche, les relations internationales, les ressources humaines, etc. Dans la récente université de Strasbourg, le premier vice-président est professeur à la Faculté de théologie catholique, et il y en a neuf autres : patrimoine, politique numérique, etc.

À Paris 8, un seul vice-président, le vice président étudiant, semble échapper à la logique institutionnelle en cours. Mais tout est fait pour diminuer sa compétence : il est élu par le CEVU, travaille avec le vice-président du CEVU, et s'il « participe à la mise en place de la politique d'établissement » c'est en matière de vie étudiante. Ajoutons, pour l'anecdote, que s'il a un problème personnel d'ordre administratif, personne ne cherche à le résoudre : « Adressez-vous à une assistance sociale ».

Que signifie ce mode de fonctionnement ? Guy Berger – l'un des 'fondateurs' de Vincennes, qui n'a cessé de participer à la vie et à la gestion de Paris 8 – en fait une analyse. Le système des trois Conseils, dans la loi Savary (1984) a été une sorte d'imitation du système vincennois des commissions. Ils constituent la partie législative du système (le Conseil d'administration hérite des fonctions du Conseil d'université) et la partie délibérative : le CA et les autres conseils sont chargés de préparer les décisions, et d'en débattre, en tachant de recueillir l'avis des différentes composantes de l'université.

Il y avait déjà une faille dans ce système : les objurgation ministérielles ne cessent de demander que l'on fasse en sorte que soient représentés dans les conseils ces différentes composantes : mais c'est aller contre la logique de la dimension représentative, l'élection étant organisée par liste.

Représentants d'une tendance et non d'une instance, les membres des conseils n'ont de compte à rendre qu'à ceux qui les a élus, la liste, à condition qu'elle continue à exister, et qu'elle n'ait pas duré que quelques semaines, du début des candidatures à la mise en place des conseils. Et bien sûr, au contraire de ce qui se passait à Vincennes, personne d'autre que ses membres n'est autorisé à participer aux débats. Le représentant du Recteur l'a rappelé au Président Frioux, le menaçant d'annuler les décisions prises.

Dans cette situation, les trois conseils évoluent. Le Conseil scientifique s'occupe de la répartition des crédits de la recherche. Le CA, moins digne, ne peut qu'approuver. Le CEVU s'occupe de questions administratives mineures, et, quand on n'oublie pas de transmettre son avis, c'est au CA que le vrai débat est tenu et que la décision est prise.

Dès lors, les conseils deviennent un élément de la 'gouvernance'. Progressivement. Les liens établis à Vincennes entre les élus et les autres persistent un temps, même si la réorganisation administrative effectuée par Francine Demichel renforce les organes centraux. Des efforts sont faits pour maintenir des moments de débats moins restreints, en organisant des Assises, des Séminaires. Des pratiques survivent : on peut jusqu'à la présidence Lunel aller voir le Président, seul ou en groupe, voire en délégation.

Le caractère long et progressif de cette évolution contribue à rendre normal le fonctionnement aujourd'hui établi : il y a un ensemble de gouvernement, et les vice-présidents en font partie. Comme des ministres, ils se taisent ou ils s'en vont. Quant aux conseils, impliqués par des déluges de rapports, de conventions, de décisions déjà prises ou incompréhensibles, ils suivent.

Face à cet ensemble de compétents, que font les autres ? Non seulement ils se taisent, se réfugiant dans leurs travaux administratifs ou de recherche, mais ils ont peur de parler.

...Triste évolution.

Gare à Vous !

On n'attend généralement pas grand chose d'un Inspecteur dans l'Éducation Nationale ou ailleurs.. La peur d'être mis en cause, de voir son indépendance diminuée, la mauvaise note. La peur aussi, face à cette autorité venue d'ailleurs, de voir son prestige atteint devant des subordonnés qui se mettent à comprendre que tout ne va pas de soi. Que telle décision ou absence de décision, tel comportement, telle hiérarchie implicite ou non, est un problème et non une évidence.

Les Inspecteurs généraux qui sont venus dans l'université devaient s'intéresser aux problèmes financiers, à l'organisation, que sais-je. Mais lorsqu'ils ont rendu compte de leur mission, on a pu voir des signes presque physiques de malaise dans l'équipe régente, le Président et ses Vices, qui les recevaient.

Motif : pas assez de communication et de concertation, disaient-ils, entre l'équipe dirigeante et les acteurs de l'université. Mauvaise utilisation des corps intermédiaires.

Bizarre, n'est-ce pas ? Il y a quelque chose comme de l'intelligence dans ce corps d'inspecteurs.

« J'ai peur... »

Coup de téléphone à un responsable dans son bureau :
 « *Que se passe-t-il à l'université, comment le sens-tu ? – Écoute, je ne veux pas t'en parler d'ici... – Veux-tu venir chez moi, pour qu'on en cause librement ? – C'est une bonne idée.* » Le dit responsable, qu'on rencontre quelques heures après, nous confie qu'il a pris soin, lors de ce coup de fil, de ne pas dire, de ne pas même laisser comprendre avec qui il parlait, ni surtout de quoi il était question.

Un autre, un responsable lui aussi, pense qu'au fond, il n'a pas vraiment peur qu'on espionne ses e-mails. Mais d'autres ont peur. Certains disent que quelqu'un (vous savez qui ?) aurait été chargé de le faire. Il aurait refusé. Félicitations. Mais si quelqu'un d'autre... D'une manière générale, se dit on, il vaut mieux utiliser des adresses électroniques privées. Pas '@univ-paris8.fr'.

Paranoïa ? Difficile d'échapper à cette hypothèse. Mais alors pourquoi Maryl Azzoug, lors de la réunion du 11 janvier, a-t-elle parlé de la peur qui régnait dans cette maison ? Maryl, elle, ne craint rien, à la fois par son histoire, et par le rôle qu'elle joue à Paris 8. Peuvent-ils en dire autant ceux qui ne voient pas s'approcher le moment de la retraite ?

De toutes façons, me direz-vous, le secret est impossible. On saura ce que vous avez pensé, ce que vous avez dit, votre position. Pas si sûr.

Sur un sujet quelconque, Gilles Bernard a pris position contre la décision proposée. Nous sommes au CA, au début de la séance suivante. Premier point, le conseil doit approuver, ou modifier, le compte-rendu de la réunion précédente. Gilles Bernard conteste : son intervention, résumée en une ligne, est rapportée d'une manière incomplète et inexacte. Il propose deux ou trois lignes comme correctif. On en discute ? Non, on vote. Quinze voix pour refuser cette correction. Le conseil sait mieux que lui ce qu'il a dit.

Quelle importance ? Vous vouliez savoir ce qui s'est dit dans un Conseil, vous alliez sur le site de l'université. Mais ce site, on l'a dit, était trop vieux ou mal fait. Grâce au talent communicatif de l'université, un nouveau website, plus coloré, a été mis en place. Pas sous la forme que proposait le service informatique, trop modeste, pas assez moderne. Et sur ce site, vous n'avez pas accès aux compte-rendus des Conseils.

Y auriez-vous accès, que vous auriez peut-être d'autres déceptions : le Conseil scientifique a récemment voté que le nom des intervenants ne serait plus mentionné dans les compte-rendus. Vous ne le croyez pas, je médise ? Mais non. J'aimerais proposer que l'on filme les débats : faudrait-il flouter le visage des élus ? Vous voulez assister à une réunion du conseil municipal de votre ville, grande ou petite : vous y allez, elle est publique. L'université n'est pas une commune : elle est quoi, une entreprise ou une secte ?

Vous avez entendu parler d'un certain Ben Ali, du blocage des réseaux sociaux, de la servitude des journaux, de la télévision, et de ce qui est arrivé ?

Ministère, ministère, que me veux-tu ?

Selon des sources généralement bien informées...

Il a plus de deux ans, le ministère aurait proposé, à l'université de devenir – ou de redevenir – une université expérimentale.

À l'image sans doute de l'antique Vincennes. Ou plus simplement parce que ses particularités tranchent visiblement sur le monde universitaire de ce début de millénaire. Celles de son public, les gosses du 9-3 cherchant à sortir de la nasse, des étrangers atypiques venant de lieux inattendus, des parisiens déterminés mêlés à des banlieusards qu'ils motivent, etc. Celles de sa pédagogie, qui reste, ici ou là, réfractaire à l'académisme. Celle surtout de ses choix intellectuels : les Arts, le cinéma, qui seront une faculté des Arts si tout va mal, une philosophie moins académique qu'ailleurs, des étudiants de sciences-po qui ne sont pas ceux de Science-Po, mais qui les valent, des informaticiens non moulés - ou non formatés. Sans compter les centaines de psychologues, et les asiatiques venant goûter la littérature française. On peut continuer.

Cette idée méritait qu'on en débattenne. En se demandant si cette proposition du ministère était une ouverture ou un piège. En évitant de se comparer à notre jumelle de 68, Paris-Dauphine, devenue Grand Établissement. En se persuadant que Vincennes-Saint-Denis avait encore assez de forces pour s'affirmer, d'énergie pour rester différente, de ressources aussi.

On a presque failli connaître ce débat lors d'une réunion sur les responsabilités élargies. Mais alors, cela fut pris comme une tentative héroïque mais désuète de vieux vincennois se souvenant de leur jeunesse. De Vincennes, on aurait pu se souvenir qu'elle était née d'une réponse hirsute aux désarrois d'un pouvoir bousculé, et d'une volonté de jeunes enseignants américophiles. Mais sommes nous des jeunes, des porteurs d'avenir, secouant leurs mandarins ?

De toutes manières, nous n'avons pas eu connaissance de cette proposition. La présidence n'a pas jugé utile de nous la communiquer. Le ministère non plus, d'ailleurs. Voilà.

*Souvenir, souvenir, que me veux-tu,
L'automne...*

Paris 6

Les RCE retoquées par le Tribunal administratif

« Certes, auparavant, on pouvait se faire titiller d'un point de vue légal lors de certaines prises de décision. Ce n'est plus le cas. » (J.C. Pomerol, Le Figaro 31/12/2010)

A peine réélu début 2008 le président de Paris 6, Jean-Charles Pomerol, livré avec fureur à la LRU, s'était empressé de faire voter le passage aux RCE par son CA. De consulter la communauté universitaire, inutile de dire qu'il n'en fut jamais question.

Avec le zèle des néophytes et l'aveuglement des sectateurs, les athlètes des RCE, au premier rang desquels les VP Renard et Chambaz (tous deux SNESup, on se demande encore pourquoi) se sont alors livrés sans contrainte aux délices d'une gestion aussi désordonnée qu'autoritaire. Parmi leurs faits de gloire, la mise en place d'un dispositif entièrement local de primes pour les EC [*Enseignants-Chercheurs*], géré par les « notables », et dont le fonctionnement s'est aussitôt révélé un prodige de clientélisme. Le SNESup et la CGT ont introduit un recours devant le Tribunal administratif qui vient de nous donner raison : le système des primes est annulé sur le fondement de l'illégalité de l'arrêté accordant les RCE, puisque le CTP n'avait pas été consulté. Et par contrecoup, la sécurité juridique de toutes les décisions prises dans le cadre des RCE se trouve fortement compromise.

Il ne fait bien sûr aucun doute que le président fera de nouveau rapidement voter les RCE, après une consultation de pure forme du CTP. C'est pourtant un sérieux revers qui le contraindra, tout penaud, d'aller prier Péresse de lui confectionner un nouvel arrêté. Mais c'est surtout pour nous l'occasion d'exposer le bilan désastreux de trois années d'application débridée de la loi LRU : passage aux RCE dans un état d'impréparation totale et qui dure encore, direction incompétente qui s'est fait duper par le ministère du budget, contournement systématique et mise sous tutelle des conseils élus, anéantissement des corps intermédiaires, notamment des UFR, politique du personnel brutale, services centraux qui craquent de toutes parts, accablés par les tâches nouvelles qu'on leur impose, explosion de la précarité, externalisation des services, politique « scientifique » régie par le copinage et ponctuée de règlements de comptes etc., la liste est longue de tout ce que nous avons vu éclore en petit et qu'on s'apprête à nous infliger en grand dans les IDEX...

Post pour le *Forum Supérieur* envoyé par Michel Carpentier, secrétaire du bureau du Snesup, à l'université Pierre et Marie Curie (Paris 6 Jussieu)

voir : <http://bernard-gensane.over-blog.com/article-les-ravages-de-la-lru-204-67711032.html>

Sortir de la souffrance au travail

La fréquentation des comités de direction d'entreprises et des personnels d'encadrement révèle que parmi les dirigeants, certains ont des doutes sur la validité des méthodes de gestion et de management dont ils savent qu'elles sont en cause dans les ravages humains du travail auxquels on assiste aujourd'hui, sans omettre qu'eux aussi commencent à souffrir sérieusement de la déstructuration du vivre-ensemble à la tête des entreprises, des administrations et de l'État.

.....

Incapables d'apporter la moindre assistance technique aux travailleurs qu'ils commandent, parce qu'ils n'ont aucune connaissance du travail concret, les gestionnaires s'en tiennent à fixer des objectifs toujours plus péremptoirs, à miser sur la concurrence entre les travailleurs pour pouvoir se délester des responsabilités en matière d'allocation de moyens et à exiger toujours davantage de « reportings », c'est-à-dire d'informations venues des subordonnés sur l'avancement de leur travail pour suppléer à ce qu'ils sont incapables d'investiguer et de juger par eux-mêmes. Parmi les outils de gestion, on a montré que le plus délétère de tous pour la santé mentale est l'évaluation individualisée des performances. Couplée à la menace sur l'emploi, cette méthode d'évaluation se mute en management par la menace. Elle introduit la peur comme méthode de gouvernement, et elle monte tous les travailleurs les uns contre les autres, déstructurant ainsi les solidarités et le vivre-ensemble. La solitude et la désolation se sont abattues sur le monde du travail, aboutissant à une détérioration tellement profonde des relations de travail que certains finissent par se suicider sur les lieux mêmes de leur activité. En exaltant la performance individuelle, les nouvelles méthodes de gestion ont déstructuré le travail collectif. L'augmentation des pathologies de surcharge (*burn-out*, *karôshi* [*mort par excès de travail*], troubles musculo-squelettiques, dopage) montre que les gens travaillent de plus en plus, cependant que la productivité baisse. C'est que les ressorts de la coopération ont été systématiquement ignorés, alors que le capital de coopération accumulé par la culture a été pillé sans être renouvelé.

Christophe Dejours

Le Monde, Mardi 22 février 2011, page 18
[extraits]